

CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion aura lieu Salle des séances - mairie, le

vendredi 20 mars 2026 à 19:00

L'ordre du jour sera le suivant :

- Installation du conseil municipal
- 2026-026 Election du Maire
- 2026-027 Création des postes d'adjoints
- 2026-028 Election des adjoints au maire

Le maire donne ensuite lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L1111-12 du CGCT, et remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et des articles L2123-1 à L2123-35 du CGCT. Ces articles constituent les conditions d'exercice des mandats municipaux.